

Programme du colloque

« La place de la mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial dans le dispositif de protection de l'enfance »

Introduction par Mme KREMSKI-FREY, Directeur du Pôle social, Conseil général de la Lozère et du Docteur BONHOMME, Président de la Commission d'Action Sociale.

- 1- Les principales nouveautés de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance – Mme ROLLAND, Substitut des mineurs – M. ROBERTSON, Juge des enfants.
- 2- La mise en place de la « loi enfance » au sein du Conseil Général de la LOZERE : de la cellule de recueil des informations préoccupantes au projet pour l'enfant - Mme OLLIVIER, Chef du service Enfance – Famille, Conseil général.
- 3- La MJAGBF : une mesure couronnée, une mesure à développer – M. PIMPETERRE, Directeur des Services UDAF de la LOZERE.
- 4- La MJAGBF : exemple de partenariat entre le chef de file de la protection de l'enfance et l'UDAF 48 via les protocoles d'interventions – Intervention croisée entre M.AGUILHON, Responsable de la mission Accompagnement Educatif service Enfance-Famille du Conseil Général de la LOZERE et M. PIMPETERRE/ M. NAUTON, Chef des Services UDAF 48
- 5- La MJAGBF : un exemple de mise en œuvre – M. GRINDEL, Délégué aux Prestations Familiales de l'UDAF 48.
- 6- La MJAGBF et l'intérêt d'une approche systémique – M. SERRA, psychologue clinicien et intervenant à l'ITRS-IFOCAS du Languedoc-Roussillon
- 7- Questions avec la salle
- 8- Conclusion du colloque